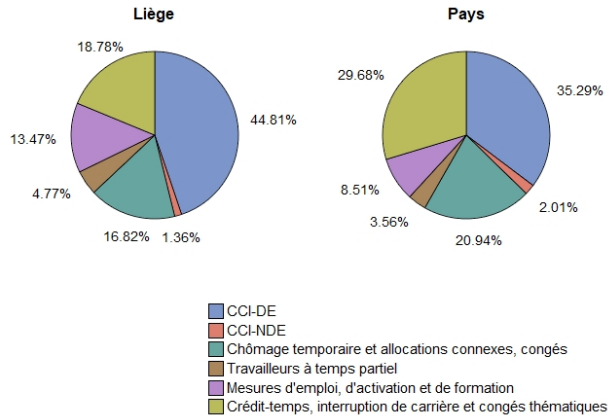


Entité: Liège



Directeur: Marianne LEMAIRE
 Nombre d'agents: 194
 Nombre en équivalents à temps plein: 164

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	525.971	7,1
Assurés contre le chômage (2)	259.047	6,8
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	223.992	6,6
Taux du chômage (4)	10,8	

Vision globale 2022	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	163.100	10,1
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	4.440	12,1
Dossiers litiges achevés	8.462	7,6
Contrôles achevés	3.785	8,0
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	3.733	7,2
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	204	13,2
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2021	665,3	9,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	578,8	10,1
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	66,8	15,7
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	10,3	10,1

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	24.621	10,3
		Après études	4.021	17,9
		Travailleurs à temps partiel volontaire	1.454	8,2
		Chômage avec complément d'entreprise	1.081	11,1
		Allocation de sauvegarde	217	9,9
		CCI-DE, travailleurs d'arts	85	6,9
		Hommes	17.927	11,0
		Femmes	13.552	10,5
		Chefs de ménage	9.410	11,6
		Isolés	9.451	11,7
		Cohabitants	12.618	9,7
		Total	31.479	10,8
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	197	7,8
		Chômage avec complément d'entreprise	731	5,4
		Chômeurs âgés	22	8,3
		CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	6	1,7
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Total	957	5,7
		Parents d'accueil	11.310	6,8
		Période non rémunérée dans l'enseignement	50	6,1
		Vacances jeunes	355	12,7
		Vacances senior	92	3,1
		Congés: soins d'accueil	5	2,0
			4	2,5
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	Total	3.295	11,4
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	2	6,5
		Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	52	12,3
		Total	3.349	11,4
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	6.184	21,0
		SINE	598	8,0
	Mesures pour travailleurs		11	0,4
	Mesures de formation	Formation professionnelle	1.385	6,6
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	1.211	14,9
		Autres	0	0,2
Dispenses d'IDE particulières	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation en compensation de licenciement	74	6,5
			66	5,8
	Activités ALE ou APS			
	Interruption de carrière	Avec allocations	4.193	11,3
		Sans allocations	97	11,5
		Total	4.291	11,3
	Crédit-temps	Avec allocations	3.441	3,9
		Sans allocations	295	5,0
		Total	3.736	3,9
Congés thématiques		Avec allocations	4.894	4,6
		Sans allocations	270	5,2

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Assistance médicale	195	0,9
		Aidants proches	7	2,5
		Congé parental	4.959	5,4
		Congé pour soins palliatifs	3	1,0
		Total	5.164	4,6
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		1.259	1,6
	Autres attestations		4.659	5,0
	Total		5.918	3,5

(1) Population au 1er janvier 2022 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2021. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2021 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2021; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2021 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).